

Note RMG – Evaluation des pays avec risque de VOC's

23/12/2021

Contexte

Sur base des critères du RAG précédemment validés par le RMG et la CIM (y compris le critère concernant les régions ou pays limitrophes), le RAG a présenté en RMG le 23/12/2021 l'update de la liste des pays à 'très haut risque' de VOC's avec possibilité d'échappement immunitaire.

Décision RMG

« il y a des indications claires que le variant Omicron remplace également Delta en Belgique. L'expérience d'autres pays, comme le Royaume-Uni et le Danemark, nous montre que cela peut très rapidement conduire à une nouvelle vague d'infections. Dans le contexte d'une augmentation exponentielle du variant Omicron en Belgique, avec transmission communautaire, l'utilisation d'une liste de pays à haut risque de VOC avec restrictions de voyage, n'est plus pertinente. »

Le RMG valide l'avis du RAG¹ selon lequel l'utilisation de la liste des pays à haut risque pour le VOC dans le contexte de la variante omicron devrait être abandonnée.

